



#break  
free  
from  
plastic



# Traité mondial sur les plastiques

## Problèmes et préoccupations

La pollution plastique est omniprésente. Le plastique est dans notre nourriture, notre eau, l'air que nous respirons, les fosses océaniques les plus profondes et les montagnes les plus reculées. Il est nocif pour la santé humaine et les écosystèmes, et il sert de vecteur à des substances toxiques encore plus puissantes qui causent le cancer et d'autres maladies graves. Le plastique a également un énorme impact sur le climat - s'il s'agissait d'un pays, le plastique serait le cinquième plus grand émetteur de gaz à effet de serre sur Terre.

Aborder ces problèmes nécessite un cadre international car la pollution plastique ne respecte pas de frontières. Le pétrole et le gaz fossile (matières premières du plastique), les polymères et additifs plastiques, les produits et emballages plastiques et les déchets plastiques sont tous largement commercialisés à l'échelle internationale. En particulier, les limitations de la production de plastique nécessitent une coopération internationale pour empêcher la production d'un pays à l'autre.

Actuellement, le plastique est largement non réglementé par le droit international ; seuls quelques aspects sont traités de manière éparse par des traités tels que les Conventions de Bâle, de Stockholm et celle de Londres. Un nouvel instrument juridique, couvrant l'ensemble du cycle de vie du plastique, est nécessaire pour faire face à cette crise planétaire.

Un traité sur les plastiques devrait se concentrer sur trois objectifs principaux :

**1. Réduire la quantité totale de plastique produite.** La production de plastique double tous les 15-20 ans et avec elle, le volume de déchets plastiques générés. L'industrie pétrolière et gazière considère le plastique comme son principal marché de croissance et investit des milliards de dollars dans de nouvelles installations plus agrandies. À travers les plans d'action nationaux, les pays choisiraient leurs propres instruments politiques (par exemple, l'interdiction des plastiques à usage unique, une taxe sur le plastique, des plafonds quantitatifs) pour réduire la production afin d'atteindre les objectifs convenus à l'échelle mondiale. La réduction du plastique ouvrira des opportunités économiques pour les entreprises locales basées sur des modèles de services alternatifs, y compris la réutilisation des matériaux, les magasins en vrac et les emballages compostables.

**2. Améliorer la circularité du plastique.** Très peu de plastique est actuellement recyclé ; la qualité la plus remarquable du plastique - sa durabilité - est devenue un inconvénient majeur car il est traité comme un matériau jetable. Améliorer la circularité signifie éliminer les additifs et les charges toxiques et éviter complètement certains polymères, tels que le PVC. Cela nécessite également des définitions claires (par exemple, plastique compostable, biodégradable et biosourcé) et des étiquettes pour faciliter un recyclage efficace. Les normes harmonisées et la collecte de données relèveraient de la responsabilité d'un organisme international, tandis que les politiques nationales pourraient restreindre la production de plastique aux types facilement et économiquement recyclables ou réutilisables.

**3. Éliminer la pollution plastique dans l'environnement.** Même avec des niveaux réduits de production de plastique, une meilleure gestion des déchets sera nécessaire pour garantir que les plastiques en fin de vie sont récupérés et traités de manière respectueuse de l'environnement. La meilleure façon d'y parvenir est d'utiliser un système intégré zéro déchet.\* De nombreuses juridictions sont confrontées au coût élevé de la gestion des déchets ; il est important que les coûts financiers de la gestion du plastique reviennent aux fabricants de plastique plutôt qu'au public.

Un nouveau traité sur les plastiques établirait des objectifs mesurables tout en laissant aux pays une certaine flexibilité dans leurs approches pour atteindre ces objectifs. Un suivi complet permettra de rapporter et de mesurer de manière transparente les progrès vers les objectifs mondiaux. Une assistance financière et technique sera nécessaire pour soutenir à la fois la mise en œuvre et l'établissement de rapports.

## Recommandations

Plusieurs éléments sont essentiels pour assurer le succès d'un nouveau traité sur le plastique. Premièrement, **il doit couvrir le cycle de vie complet du plastique**, depuis les précurseurs (pétrole et gaz fossile), en passant par la production et l'utilisation jusqu'à l'élimination. Bon nombre des pires impacts du plastique, tels que les émissions de gaz à effet de serre et les émissions atmosphériques toxiques, **se produisent principalement pendant la phase de production**. D'autres problèmes, tels que le transfert de composés toxiques dans les aliments, surviennent lors de la phase d'utilisation, tandis que la non-recyclabilité de la plupart des plastiques est un problème de fin de vie. De même, le traité devrait avoir un **mandat ouvert** pour traiter toutes les questions relatives au plastique. Cela lui permettra d'examiner de nouvelles préoccupations et de concevoir de nouvelles solutions au fur et à mesure que la science se développe.

Le traité **doit être juridiquement contraignant** pour assurer le respect et stimuler la politique nationale. Il doit être bien soutenu par des rapports clairs et transparents, ainsi qu'une assistance financière et technique.

## Pièges à éviter

Le champ d'application du traité ne devrait pas se limiter aux déchets plastiques ou aux plastiques marins, car cela empêcherait de traiter certains des problèmes les plus importants. Cela exclurait également les interventions les plus efficaces pour limiter la quantité et les types de plastiques produits. **Comme l'a noté le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le cadre juridique international actuel sur le plastique est disparate et un traité sur le cycle de vie complet, et non un autre pansement, est nécessaire.**

Ni le traité ni les plans d'action nationaux ne doivent reposer sur des programmes volontaires ou dirigés par des entreprises, tels que la responsabilité élargie volontaire des producteurs, les pactes pour le plastique ou les programmes de compensation. Il s'agit d'efforts de écoblanchiment dont le but principal est d'empêcher une réglementation efficace tout en faisant peu pour résoudre les vrais problèmes.

Enfin, le traité doit être ancré dans les réalités techniques actuelles ; il ne doit pas laisser de problèmes à traiter par des technologies comme le recyclage chimique qui sont immatures ou d'autres qui n'existent pas encore. Il est clair que le traité ne doit pas promouvoir des technologies et des pratiques polluantes telles que l'incinération et le co-traitement des déchets plastiques dans les fours à ciment qui créeraient d'autres risques environnementaux et climatiques.

\* **Le zéro déchet** est une approche globale de gestion des déchets qui donne la priorité à la réduction des déchets et à la récupération des matériaux. Les stratégies du zéro déchet comprennent des interventions politiques et des approches commerciales pour conduire la refonte des produits et des systèmes de distribution ; et accroître l'accès à la réutilisation, à la réparation, au recyclage et au compostage. L'objectif ultime est de créer une économie circulaire, en réduisant l'élimination des déchets à zéro. Les systèmes basés sur l'élimination reposent sur l'incinération (« valorisation énergétique des déchets ») et les décharges pour traiter la majorité du flux de déchets, ce qui entraîne des coûts économiques plus élevés et de graves conséquences environnementales.

## Lectures complémentaires

- "Call to Action: Global Plastics Treaty." 2021. <https://plasticstreaty.org>
- "Convention on Plastic Pollution Toward a new global agreement to address plastic pollution." 2021. Center for International Environmental Law, Environmental Investigation Agency, Global Alliance for Incinerator Alternatives. <https://www.ciel.org/reports/convention-on-plastic-pollution-toward-a-new-global-agreement-to-address-plastic-pollution>
- "Plastic Is Carbon." 2021. Center for International Environmental Law, Global Alliance for Incinerator Alternatives, Plastic Solutions Fund. <https://www.no-burn.org/plasticiscarbon>



#break  
free  
from  
plastic

